

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux décembre à 20 heures 30 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans le lieu habituel de ses séances dans la salle du Conseil de Bennecourt, sous la présidence de M. Didier DUMONT, Maire.

**Etaient présents :** BARRAT Laurent, BASTIDE Stéphane, BEGUIN Brigitte, DUMONT Didier, ESCANDE Martine, GOUZON Hugues, HAMARD Olivier, HORTET Thierry, MANN Jocelyne, PERRIER Lucile

**Absents avec pouvoir :** LECLER Henri donne pouvoir à MANN Jocelyne, LE GRUMELEC Francine donne pouvoir à HORTET Thierry,

**Absent excusé sans pouvoir :** BOUQUET Hélène, LAMY Thierry, LASSEE Françoise, LASSEE Mélinda, LAVARDE Yves, LENGLET Héroïse,

Date de convocation : 16 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Nombre de conseillers présents : 10, à l'ouverture de la séance. Le quorum est constaté.

\* \* \* \* \*

Les questions inscrites à l'ordre du jour sont examinées.

1. **PROJET DELIB 2025DCM-29 - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES RURALES DE -2000 HABITANTS POUR LA REMISE EN ETAT DES VOIRIES COMMUNALES**

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose Madame PERRIER Lucile comme secrétaire de séance.

Sa proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la séance du 27 novembre 2025 n'appelant aucune observation est adopté à l'unanimité.

- 1- **PROJET DELIB 2025DCM-29 – DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES AU TITRE DU PROGRAMME D'AIDE EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES RURALES DE -2000 HABITANTS POUR LA REMISE EN ETAT DES VOIRIES COMMUNALES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2025-CD-2-8396 en date du 23 mai 2025,

Considérant le courrier BV/2025-02 du Conseil départemental des Yvelines concernant l'adoption du programme de soutien exceptionnel ouvert aux communes de – 2000 habitants,

Considérant que cet aménagement est subventionnable à hauteur de 70% plafonné à 30 000€,

Considérant la nécessité d'améliorer la situation de ruissellement lors des fortes pluies sur les rues de la commune : Rue du Val, Rue de Limetz, Rue de Gommecourt et Rue de l'Eau,

Considérant l'estimation financière reçue d'un montant de 59 870.00€ HT,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

A la question de M Hortet demandant si les rues seront refaites, M le Maire lui répond par la négative, ce budget servira uniquement à la gestion du ruissellement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- Décide de solliciter du Conseil départemental au titre du programme d'aide exceptionnelle communes rurales 2025, une subvention d'un montant de 30 000€ (montant plafonné) conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
travaux	59 870,00	CD78	30 000,00
		Fonds propres	29 870,00
<b>TOTAL</b>	<b>59 870,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>59 870,00</b>

- S'engage à utiliser cette subvention sous son entière responsabilité pour réaliser les travaux susvisés figurant dans le dossier technique annexé à la présente délibération et conformes à l'objet du programme.
- S'engage à financer la part des travaux restant à sa charge
- Autorise M. Le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h56.

Fait à Bennecourt,

La secrétaire de séance

Lucile PERRIER

The image shows the official seal of the Municipality of Bennecourt, featuring a central emblem surrounded by the text 'MAIRIE DE BENNECOURT' and 'YVELINES'. Overlaid on the seal is a blue ink signature, which appears to be 'Didier DUMONT'. To the right of the seal, the text 'Le Maire' is printed.

Le Maire

Didier DUMONT